

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SOMME
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 24 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre juillet, à vingt heures
le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis
clos, au nombre prescrit par la loi, dans la mairie annexe, la Cerisaie, route d'Amiens, sous la
présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire

DATE D’AFFICHAGE : 17/07/2020

PRÉSENTS : MM. Didier BARDET, Philippe DINE, Giovanni BOSCO, Jérôme DINE,
Patrick DUMOULIN, Paolo LEROY, Didier MARECHAL,
Mesdames Marie- Christine SINOQUET, Michèle STOCKLIN- BECQUET, Marie-Odile
CREPIN, Cécilia HEDOUIN, Cassandra DELANCHY, Nicole GIGUERE, Marie-Odile
CREPIN

Absent excusés : M. Stéphane RICHARD, Monsieur Denis BRUNEI. qui donne pouvoir à
Monsieur Giovanni BOSCO

Monsieur Paolo LEROY est désigné secrétaire de séance

Monsieur Bardet, Maire, ouvre la séance à vingt heures dix, et procède à l'appel de tous les
conseillers présents. Après avoir vérifié que tous les conseillers avaient reçu le compte-rendu de la
séance du 10 juillet 2020, il propose de passer à l'adoption de ce dernier.

Madame Sinoquet demande à apporter la précision suivante, sur le compte-rendu de séance du
10/07/2020 :

Pour les élections des titulaires et suppléants choisis pour le scrutin des sénatoriales en septembre
2020, le classement des élus (à égalité de voix) s'est effectué en fonction de l'âge, du plus âgé au
plus jeune.

Cette précision ajoutée, Monsieur le Maire procède au vote :

POUR : 13

CONTRE : 0

Abstention : 0

Le compte -rendu de la séance du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire, passe la parole à Madame Marie Christine SINOQUET,
adjointe chargée des finances et du budget.

Madame Sinoquet présente aux conseillers la partie « fonctionnement » puis la
partie « investissement »

Délibération 34/2020 : budget primitif 2020

Il s'équilibre de la façon suivante : (voir documents annexes)

FONCTIONNEMENT : dépenses = recettes= 885 500,74 €

INVESTISSEMENT : dépenses = recettes = 381 045,89

Les échanges du conseil portent ensuite sur les investissements à réaliser cette année, avec le remplacement indispensable de la chaudière à la Cerisaie, mairie annexe et salle des associations, le remplacement de la vaisselle à la salle polyvalente, l'achat obligatoire d'un défibrillateur pour la salle polyvalente, le changement intégral de la toiture du logement communal sis 6, place du général Leclerc, l'achat d'un tracteur pour les équipes techniques, et la remise en état du a logement communal, situé au rez de chaussée de la caserne, occupé précédemment par un salon de coiffure, pourra être remis en état, si un locataire se manifeste.

Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie Madame Sinoquet pour sa présentation claire du budget et l'ensemble du conseil municipal pour son adoption à l'unanimité. Il passe ensuite la parole à Madame Stocklin -Becquet, adjointe chargée des associations, animations et manifestations ; madame Stocklin-Becquet présente les associations qui ont déposé un dossier de demande de subvention.

Subventions 2020 aux associations

Ainsi, le conseil vote les subventions suivantes :

ACPG-CATM : 300.00 € (anciens combattants)

Association de Chasse en plaine (Gosset) : 300.00 € (Monsieur Maréchal, membre de l'association, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote)

Société de Chasse privée (Cazier) : 200.00 €

USDBVA (foot) : 3000.00 €

Club pour tous (aînés) : 350. 00 €

De la Somme à Bellefontaine : 100.00 € (Madame Stocklin, membre de l'association, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote)

ABC Daours (parents d'élèves) : 500.00 € (Madame Sinoquet, membre de l'association n'a pris part ni à la discussion, ni au vote)

Souvenir Français, section de Corbie : 100.00 €

Délibération 35/2020 : le conseil municipal de Daours vote à l'unanimité les subventions 2020 aux associations ayant présenté des dossiers de demandes.

Révision des attributions de compensation de la CCVS

Faisant suite à l'adoption d'un nouveau pacte financier avec la communauté de communes du Val de Somme, en mars 2020, la nouvelle contribution financière de Daours se situe à hauteur de 3178 € par an. (16 661 euros en 2019)

Monsieur le Maire soumet au vote cette nouvelle contribution, qui est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 10.

Didier DARDET, Maire

Paolo LEROY, Secrétaire de séance



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Paolo Leroy', is written over a faint circular stamp.